

## AIDE A LA GARDE D'ENFANT EN HORAIRES ATYPIQUES

MOIS DE ..... / 20.....

AFI - 10-104 /maj 04-2025

N° Allocataire :

### 1 – IDENTITE DE LA FAMILLE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Situation familiale : ..... depuis le : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### 2 – IDENTITE DES ENFANTS GARDES

**Nom**

**Prénom**

**Date de naissance**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 3 – IDENTITE DU PRESTATAIRE

Nom : .....

Adresse : .....

N° SIRET : .....  agréé pour la garde 0/3 ans

déclaré pour la garde 3/6 ans

Personne chargée du suivi du dossier :

Nom – Prénom : .....

N° téléphone : .....

E-mail : .....



\*0000000102210000000\*

#### 4 – REPARTITION DES HEURES DE GARDE

Tableau à compléter par le prestataire (heures en centième)

<i>Structure</i>				
<i>Répartition des heures</i>	<i>Horaires atypiques</i>	<i>Horaires normaux</i>	<i>Total heures structure</i>	<i>Montant facture</i>
- avant 7 h 30				
- de 7 h 30 à 19 h 00				
- après 19 h 00				
- samedi, dimanche et jour férié				
<b>Total nombre d'heures</b>				

#### 5 – MOTIF JUSTIFIANT LA GARDE EN HORAIRE ATYPIQUE (cocher la case correspondante)

Activité nécessitant des horaires atypiques (avant 7 h 30, après 19 h, samedi et dimanche et jour férié) :

- Commerce
- Secteur médical / services à la personne
- Secteur industriel
- Autre, précisez :

Pour le calcul du droit au CMG concernant la garde des enfants de 0 à 6 ans, vous devez effectuer une télédéclaration via [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) ou nous adresser l'attestation mensuelle « Paje-Complément mode de garde à domicile » ou une facture à l'adresse [partenaires.documents.caf85@caf.fr](mailto:partenaires.documents.caf85@caf.fr).

Mandaté par la famille pour effectuer les déclarations mensuelles.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*Signature de l'allocataire (si structure non mandatée par la famille)*

*Cachet et signature de la structure*

**A savoir :** Les aides financières CAF sont accordées dans la limite des crédits disponibles.